
Le référendum français du 29 mai 2005

ANNE DULPHY ET CHRISTINE MANIGAND

Le 29 mai 2005, 54,67% des électeurs français ont rejeté le traité constitutionnel. Depuis les débuts du processus communautaire, il s'agissait seulement du troisième référendum, après ceux de 1972 sur le premier élargissement et de 1992 sur le traité de Maastricht qui, en dépit de nuances à divers titres, avaient débouché sur une approbation.

Le choix entre cette procédure référendaire et une ratification parlementaire avait été tranché par le président de la République le 14 juillet 2004, afin de consulter «directement» les Français «directement concernés». Le 1^{er} janvier suivant, il annonçait la tenue du scrutin «avant l'été»: marqué par le syndrome de Maastricht, caractérisé par l'érosion régulière du soutien avant l'échéance, il entendait limiter la durée de la campagne, tout en profitant de l'appel d'air provoqué par l'assentiment de 59% des militants lors du référendum interne du Parti socialiste (PS), le 1^{er} décembre 2004, puis de 53% des Verts. A une très large majorité des parlementaires réunis en Congrès, la révision constitutionnelle est intervenue dans l'intervalle, le 1^{er} mars 2005, sous réserve de l'entrée en vigueur du traité.

Le refus qui a été opposé à ce dernier, venant d'un des principaux Pays fondateurs, a provoqué un choc dans l'Union européenne élargie. Pour autant, il n'est pas dénué de logique historique, à moyen comme à court terme. D'une part, il relève des rapports complexes que la France entretient avec la construction communautaire: Robert Frank a qualifié de «cyclothymie européenne», Sami Cohen d'attitude «schizophrénique» l'alternance d'impulsions audacieuses et de replis frileux qui les caractérise depuis plus de cinquante ans¹. D'autre part, il s'inscrit dans un contexte immédiat de désenchantement de l'opinion: entre 1992 et 2004, les indicateurs mesurant si l'UE est «une bonne chose» pour la France et si celle-ci en a tiré «bénéfice» sont en baisse respectivement de 17 et 4 points². Aussi, au

¹ ROBERT FRANK, *La France de 2002 est-elle eurofrileuse ?*, in «Revue politique et parlementaire», mars-avril 2002, n° 1017-1018.

² BRUNO CAUTRES, *Une fracture générationnelle ?*, in *Le jour où la France a dit «non»*, Fondation Jean Jaurès/Plon, 2005, pp. 82-83.

lendemain du referendum dans lequel certains observateurs ont voulu voir un «non» pro-européen, d'autres soulignaient que l'Europe inspirait l'inquiétude à 47% de leurs compatriotes, la confiance à 34, l'hostilité à 6, l'enthousiasme à 7 et l'indifférence à 9³. Par ailleurs, alors qu'avant le décrochage de 1990-1991 les Français manifestaient une adhésion de principe qu'ébranlait chaque avancée décisive, désormais, comme l'ensemble des Européens, ils expriment des avis bien plus favorables «face à des politiques, des décisions et des mesures concrètes et déterminées... que lorsqu'il est question de l'UE dans son ensemble, de ses institutions ou encore de son avenir»⁴.

La campagne référendaire a une nouvelle fois montré que ce type de consultation crée un moment privilégié de vie démocratique, non sans risque de simplification, détournement et confusion. Ainsi le traité constitutionnel a-t-il suscité une virulente opposition mêlant des sujets sans liens directs avec le texte. «En caricaturant à peine, on (a eu) parfois le sentiment d'assister à un débat sur le premier traité de Rome, quarante-huit ans après sa signature»⁵, peut-être en compensation du «déficit démocratique» précédemment déploré. De plus, les évolutions depuis Maastricht – monnaie unique, élargissement – ont modifié le rapport à l'UE, désormais fait irrémédiablement acquis; l'opposition frontale est apparue caduque et, à la contestation des souverainistes de 1992, a succédé l'aspiration à une autre Europe.

Il n'est pas question ici de réfléchir sur la crise du système politique national qui, plus encore que lors du premier tour des élections présidentielles, le 21 avril 2002, a mis en minorité les partis de gouvernement ébranlés par leurs divisions. Il convient en revanche d'étudier la répartition de l'opinion publique entre le «oui» et le non», puis de cerner les enjeux de chacune de ces positions.

1. – LA FRANCHE VICTOIRE DU «NON»

Chronique d'un rejet annoncé

Perçus par les media comme un «séisme», les résultats au soir du 29 mai n'ont pourtant pas constitué une surprise tant la série convergente de sondages des semaines précédentes les laissait présager. Un regard rétrospectif conduit en effet à tirer deux constats qui ne sont

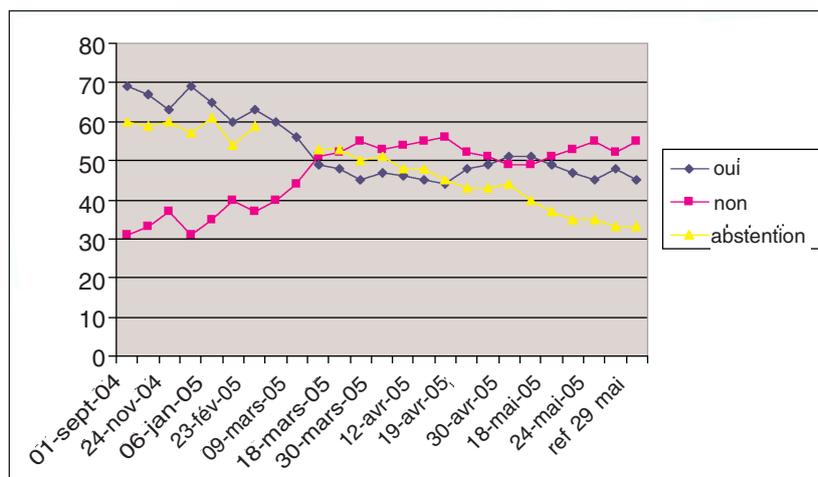
³ COLETTE YSMAL, *Une France coupée en deux mais presque unanime dans son désir de changement*, in «Le Figaro», 31 mai 2005.

⁴ DOMINIQUE REYNIÉ (dir.), *L'opinion européenne en 2005*, La Table ronde / Fondation Robert Schuman, 2005, p. 59.

⁵ HUBERT HAENEL (président de la délégation du Sénat pour l'Union européenne), *Une des leçons du référendum*, in «La Croix», 8 juin 2005.

qu'apparemment paradoxaux: l'instabilité de l'opinion, et la prégnance du «non».

Evolution des intentions de vote et d'abstention (en %)⁶



Plusieurs inversions des rapports de force ont été observés entre début mars et fin mai; ils marquent la différence avec le cas de figure pré-maastrichtien caractérisé par un effritement progressif du soutien au traité.

De l'été 2004 à février 2005, une première séquence correspond à une courbe élevée d'avis favorables, entre 69 et 60%, et à un haut niveau d'indifférence. Jusqu'en décembre, le débat interne au PS a occupé le devant de la scène, la majorité se gardant d'intervenir pour éviter de brouiller l'enjeu européen par des considérations politiques. La prise de position hostile de l'ancien premier ministre Laurent Fabius, courant septembre, a contribué à faire progresser le «non» de 6 points (de 31 à 37% fin novembre), de 13 points chez les socialistes (25% le 1^{er} septembre, 33 le 14 septembre, 38 fin novembre); mais le referendum interne du PS le 1^{er} décembre a été immédiatement suivi par une remontée du «oui» parmi ses sympathisants (74%, contre 26), qui a rejailli sur l'ensemble de l'opinion (69%, contre 31%). Lorsque

⁶ Ces courbes sont fondées sur les données provenant des sondages effectués par l'Institut CSA. Seules exceptions: sondage SOFRES pour LCI/RTL/«Le Monde» les 9-10 mars 2005, sondage IPSOS pour «Le Figaro»/Europe 1, les 18-19 mars 2005.

Jacques Chirac profita de son allocution du jour de l'an pour annoncer que la consultation aurait lieu «avant l'été», le choix positif bénéficiait d'une avance de 30 points dans les sondages et réunissait tous les électorsats sauf le Parti communiste (PC, 35 contre 65) et l'extrême droite (6 contre 94)⁷. Mais le faible intérêt manifesté par l'opinion apporte un correctif – six Français sur dix avaient l'intention de s'abstenir –, de même que l'assez bonne notoriété du traité constitutionnel dissimulait un manque d'information: près des trois quarts étaient au courant de l'existence du texte, ce qui plaçait la France au 5^{ème} rang de l'UE élargie, mais 11% seulement déclaraient en connaître superficiellement le contenu⁸.

Correspondant au lancement du débat public, la première quinzaine de mars a constitué le point d'inflexion: tout d'abord, la courbe des «oui» passa pour la première fois sous la barre des 60%, puis sous les 50 au milieu du mois. Stéphane Rozès parle de «tsunami électoral»⁹ pour évoquer l'effet d'entraînement de cette première inversion qui a transformé une partie des abstentionnistes en opposants. Non seulement donc, de manière inédite, le «non» a progressé de 14 points entre le 23 février et le 16 mars (de 37 à 51%), l'abstention baissant de 6 (de 59 à 53), mais cette évolution s'est ensuite amplifiée. La polémique sur la directive de libéralisation des services du commissaire néerlandais Fritz Bolkenstein, avec en arrière-plan la crainte d'un *dumping* social, et la journée d'action syndicale du 10 mars, marquant l'attachement aux services publics, ont accompagné le reflux du soutien au sein de la gauche parlementaire. Malgré l'«engagement socialiste et européen» de la direction, l'équilibre s'est ainsi inversé au PS où le «non» tourna autour de 55% pendant plus d'un mois, atteignant même 62% pendant la deuxième semaine d'avril. Il a bondi à 69% parmi les écologistes début avril, contre la moitié le mois précédent. Entre début mars et mi-avril, il a augmenté de 20 points pour toute la gauche (63%).

Une évolution est repérable début mai, liée au sursaut des partis d'opposition acquis au traité et surtout au regroupement des électeurs de droite autour de Jacques Chirac¹⁰: 56% des sympathisants socialistes se prononçaient à nouveau pour le «oui», et 79% à droite

⁷ Sondage IPSOS pour «Le Point», les 7-8 janvier 2005.

⁸ REYNIÉ (dir.), *op. cit.*, p. 108.

⁹ STÉPHANE ROZÈS, *La renationalisation du débat européen*, in «Le Débat», septembre-octobre 2005, n° 136, p. 31.

¹⁰ HUGUES PORTELLI, *Le référendum du 29 mai 2005 sur le traité établissant une constitution pour l'Europe*, in «Regards sur l'actualité», 8 septembre 2005, n° 313, pp. 55-56.

contre 68% mi-avril. L'embellie fut toutefois éphémère, et n'infirmes pas «le caractère structurel du non»¹¹ que Dominique Reynié déduit des deux longs mois durant lesquels ce dernier a caracolé en tête dans les sondages.

Stéphane Rozès voit dans la campagne un «moment de politisation inégalé depuis un quart de siècle»¹², c'est-à-dire l'alternance de 1981. Elle a en effet joué un rôle décisif parce que les citoyens se sont alors appropriés la question européenne: celle-ci fut leur premier sujet de conversation en avril et mai. Ils s'étaient montrés peu concernés et indécis jusqu'à début mars, comme le révèlent le taux particulièrement faible de personnes certaines d'aller voter et la proportion – un tiers – ne sachant quel avis émettre. Sept Français sur dix déclarent avoir fait leur choix pendant la campagne, d'une manière personnelle et peu influencée par les directives partisans: 29% dès le début, 20% dans les dernières semaines, 14% la dernière semaine, 7% le jour même¹³. La dynamique du «non» qui a marqué toute cette période transparait dans plusieurs données: la corrélation qui existe entre sa courbe ascendante et la chute des intentions d'abstention (de dix points entre mi-mars et mi-avril); la différenciation croissante qui s'opère, à la fois parce que ce choix est devenu plus définitif (passant notamment de 68 à 76% en une semaine début avril) mais moins celui du «oui» (de 81 à 76)¹⁴, et parce que plus nombreux ont été ceux qui se sont déterminés dans le sens du rejet au cours des dernières semaines (23%, contre 17 pour le «oui»)¹⁵.

Le 29 mai, la participation a finalement été massive – 69,3 –, comparable à 1992, sans atteindre des sommets historiques; en comparaison avec la faible mobilisation pour les élections européennes (42,8% en 2004), elle témoigne de l'attrait démocratique des consultations référendaires. Outre l'empêchement matériel (66%), les abstentionnistes ont avancé comme motifs la complexité du texte (60%), la perplexité (manque d'information, 49%), le découragement (leur vote n'aurait rien changé, 30%), l'inutilité (le rejet du texte est certain, 26%), le désintérêt pour les affaires politiques ou les questions européennes (entre 29 et 21%), la volonté de sanctionner l'exécutif (27%), enfin l'hostilité à l'UE (14%)¹⁶. Il ne mettent donc pas majoritaire-

¹¹ DOMINIQUE REYNIÉ, *29 mai 2005, un paysage dynamité*, lettre n° 215 de la Fondation Robert Schuman, juin 2005.

¹² ROZÈS, *op. cit.*, p. 32.

¹³ *La constitution européenne: sondage post-référendum en France*, in «Flash Eurobaromètre», juin 2005.

¹⁴ Sondages IPSOS pour «Le Figaro»/Europe 1, les 1-2 et 8-9 avril 2005.

¹⁵ *La constitution européenne... cit.*.

¹⁶ *Ibidem*.

ment en avant un refus d'Europe. Pour dégager un profil, plusieurs variables se révèlent de peu d'effet: le sexe, même si les femmes (31%) s'abstiennent plus que les hommes (27); les catégories socio-professionnelles, car il semble que le dégel de l'abstention pendant la campagne ait particulièrement concerné les couches populaires généralement plus abstentionnistes; la répartition géographique n'est pas non plus tellement significative, bien que proche de 1992, car on observe une tendance à l'homogénéisation autour de la moyenne nationale¹⁷. Au contraire des sympathies partisans sans conséquences, si l'on excepte l'électorat communiste mobilisé à 96%, la politisation a nettement joué: 39% de ceux qui ne déclarent aucune proximité politique ne se sont pas rendus aux urnes. L'âge apparaît décisif, de part et d'autre de la barrière des 40 ans: 34% pour les 18-24 ans, 40% pour les 25-39, mais 22% au-delà (avec un minimum à 11% pour les 60-69 ans). Les jeunes abstentionnistes se sont montrés particulièrement sensibles à la complexité du texte – 66% des 18-24 ans, 61 des 25-39 ans, contre 54 des plus de 55 ans – et au manque d'information – respectivement 75, 52 et 31% –, tout comme les ouvriers – 82 et 72% – bien qu'ils n'aient pas moins participé que la moyenne (31%)¹⁸. Enfin, le lien avec le manque d'information est flagrant, alors que le sens du vote ne lui est pas corrélé.

De 1992 à 2005: la rétractation de la carte du «oui»

L'approbation du traité constitutionnel l'a emporté dans 4 régions métropolitaines sur 22 – Alsace (53,4%), Bretagne (50,9), Ile-de-France (54), Pays de la Loire (50,1) – et 13 départements sur 90¹⁹, contre 42 en 1992²⁰. Dans 3 régions – Languedoc-Roussillon (62,4), Nord-Pas-de-Calais (64,9) et Picardie (65) – et 30 départements, le «non» a dépassé les 60% (mais, contre le traité de Maastricht, on en comptait seulement 18 à plus de 55%), et il n'était inférieur à 47% que dans 7 (contre 29)²¹.

Trois explications principales ont été avancées pour expliquer cette carte. Le poids du facteur économique apparaît dans le lien exis-

¹⁷ COLETTE YSMAL, *La fin du socialo-catholicisme*, in «Le Figaro», 31 mai 2005.

¹⁸ *La constitution européenne...* cit..

¹⁹ Bas-Rhin, Finistère, Haute-Savoie, Hauts-de-Seine, Ile-et-Vilaine, Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Morbihan, Paris, Rhône, Vendée, Yvelines, sans compter le Val-de-Marne à 50% exactement.

²⁰ L'outre-mer s'est également prononcé pour le traité, sauf la Réunion, mais l'abstention a été partout supérieure à 60%.

²¹ YSMAL, *op. cit.*.

Bas-Rhin, Haute Savoie, Hauts-de-Seine, Ile-et-Vilaine, Paris, Rhône, Yvelines. Dans le Maine-et-Loire et la Mayenne, le «non» est entre 47 et 48%.

tant entre le vote et le chômage: les départements connaissant le plus fort taux – égal ou supérieur à 13% – ont sans exception voté contre le texte à plus de 60%, c'est-à-dire la frontière nord-est et le sud, le Pas-de Calais détenant le record avec 69,5%. À l'inverse, sur les 13 départements favorables, seule la ville de Paris dépasse la moyenne nationale de 10,2% de chômeurs. On observe également que les zones de forte progression du «non» correspondent à des terres industrielles anciennes en reconversion difficile²²; c'est ainsi que, sauf Nancy et Metz, la Lorraine a basculé dans le «non» à 56%, alors qu'elle avait approuvé le traité de Maastricht à 54%.

Critère habituel de répartition des sentiments europhiles, l'opposition entre grands centres urbains (53% de «oui») et zones rurales (61% de «non») demeure valable. La dynamique du rejet rural s'est encore accrue par rapport à 1992; elle s'appuie localement sur une crise sectorielle de l'agriculture – dans les Côtes-d'Armor, en Languedoc – ou sur la disparition des services publics – Aveyron mobilisé contre la fermeture de l'hôpital de Saint-Affrique, Creuse en écho à la manifestation des élus locaux à Guéret... Le parallélisme entre la dimension des communes et l'échelle de l'assentiment a été relevé par Hervé Le Bras: «plus les métropoles régionales sont puissantes et centrales, plus elles votent 'oui' par rapport à la région qui les entoure»²³; le différentiel est plus réduit dans le cas des chefs-lieux de département. En revanche, les plus petites villes tertiaires s'inscrivent dans les orientations régionales et ne forment plus, contrairement à 1992, des îlots de «oui» en terre hostile. Excepté dans les plus grandes métropoles – où s'opposent quartiers aisés et populaires, comme le nord-est de Paris, le nord de Marseille (80% de «non») –, le critère du revenu n'est donc plus seul déterminant. Selon le même auteur, il tend à se combiner avec la dialectique entre centralité et périphérie: «plus que riches et pauvres, la carte sépare ceux qui ont une prise sur la vie économique et politique de ceux qui restent en marge, voire en sont exclus»²⁴, et font plutôt confiance à l'État national centralisé qu'à l'UE face à la crise.

Le clivage entre la France «socialo-chrétienne du 'oui'» et la France «nationalo-laïque du 'non'», jugé essentiel en 1992, est cette fois contesté à un double titre. D'une part, les terres socialistes ont fait défection au traité, non seulement les Landes d'Henri Emmanuel-

²² FRÉDÉRIC SALMON, *Un lien souvent évident unit le «oui» et le vote catholique*, in «La Croix», 2 juin 2005.

²³ HERVÉ LE BRAS, *La mémoire des territoires*, in *Le jour où la France a dit «non»*, Fondation Jean Jaurès/Plon, 2005, pp. 70-71.

²⁴ *Idem*, p. 65.

li (à 58,4%), la Saône-et-Loire d'Arnaud Montebourg (59,3), la Seine-Maritime de Laurent Fabius (65,1), figures dissidentes du PS, mais aussi l'Ariège (63,6), l'Aude (64,6), les Ardennes (62,8), les Hautes-Pyrénées (61), le Lot (60), la Moselle (54,8), la Nièvre (63,5), le Pas-de-Calais (69,5)... D'autre part, l'influence catholique a été ébranlée: la région Alsace a bien voté «oui» à 53,4%, derrière la locomotive strasbourgeoise, mais pas le département du Haut-Rhin (50,3% de «non», contre 65,6% de «oui» en 1992); la Bretagne a apporté un soutien modeste, à 50,9%, soit neuf points de moins qu'à Maastricht, et sans les Côtes-d'Armor; l'Ardèche, les Deux-Sèvres, l'Isère, la Lorraine figurent aussi parmi les bastions perdus... Le vote «chrétien-social» opposé à l'orientation libérale de la construction européenne et les traces laissées par la polémique sur les racines chrétiennes de l'Europe peuvent expliquer cette érosion qui n'épargne vraiment que les pratiquants réguliers. Reste que l'armature catholique du vote pro-européen demeure essentielle, comme le prouvent l'ouest de l'hexagone de la Vendée à la Manche, le Haut-Doubs, la Haute-Savoie, la partie sud-est du Massif central, le Pays basque.

Le soutien au traité constitutionnel associe donc plusieurs facteurs: la tradition catholique, l'ancrage à droite – le bocage vendéen malgré le souverainiste Philippe de Villiers, la Marne, l'est du littoral varois... –, la forte présence de catégories aisées et diplômées dans des zones urbaines constituant des centres de décision et ouvertes sur l'international²⁵.

Le «oui» des Français de 1992 à 2005²⁶

		20-sept-92	29-mai-05	écart
total		51	45	
sexe	homme	49	44	-5
	femme	53	46	-7
âge	18-24	52	41	-9
	25-34	51	41	-10
	35-49	49	35	-14
	50-64	47	45	-2
	65 et +	57	63	6

²⁵ PORTELLI, *op. cit.*, p. 58.

²⁶ Tableau tiré de REYNIÉ, *op. cit.*, et établi à partir de sondages post-électoraux de la SOFRES.

profession			
indépendants	44	45	1
cadre, prof. intellectuelle	70	62	-8
prof. intermédiaire	57	46	-11
employés	44	40	-4
ouvriers	42	19	-23
sans activité	55	56	1
niveau de diplôme			
sans diplôme, certificat	44	40	-4
BEPC, CAP, BEP	40	32	-8
baccalauréat	61	41	-20
enseignement sup.	71	57	-14
proximité partisane			
gauche		33	
PC	16	5	-11
PS	76	41	-35
écologiste	57	36	-21
droite		65	
UDF	59	76	17
UMP	31	76	45
FN/MNR	7	4	-3
sans préférence	36	39	3

Les variables du «non»

Il est également possible de dessiner les visages du «non», outre celui des zones rurales déjà évoqué.

L'étude des critères sexuel et générationnel débouche sur des conclusions autrement nuancées que les jugements stéréotypés qu'ils inspirent généralement, et assez conformes au bilan tiré en 1992. La moindre europhilie des femmes, fréquemment constatée, contraste avec l'absence de spécificité du vote féminin aux deux referenda. Quant à l'idée reçue selon laquelle les jeunes, promesse d'un avenir supranational, seraient plus acquis à l'Europe que leurs aînés, elle n'est pas non plus corroborée. Comme en 1992, l'assentiment l'a emporté massivement après 65 ans, avec 63% soit 18 points de plus que la moyenne; c'est la seule catégorie d'électeurs à connaître une augmentation du «oui» depuis Maastricht (+6). La césure se situe plus précisément autour de 55-60 ans (37% pour les 40-54 ans et 54% pour les plus de 55 ans, soit respectivement 8 points de moins et 9 de plus que le vote national²⁷), entre actifs et retraités. Atteignant presque 20 points, l'écart s'est creusé entre les uns et les autres de-

²⁷ *La constitution européenne...* cit..

puis le précédent referendum, mais sans progressivité par effet générationnel. L'évolution vers le «non» est en effet importante chez les moins de 34 ans, mais plus encore parmi les quadragénaires: Bruno Cautrès a mis en évidence le «décrochage des jeunes qui ont vécu le débat sur Maastricht en 1992»²⁸ et ont été marqués par la montée de l'euroscpticisme. La progression du «non» est maximale dans les classes d'âge intermédiaires (+14 pour les 35-49 ans): selon un sondage post-électoral IPSOS, il recueille 57% parmi les 25-34 ans, 61% parmi les 35-44 et 62% parmi les 45-59 ans²⁹.

Le referendum sur le traité de Maastricht avait révélé un clivage vertical entre la France dotée et la France démunie, ou – pour reprendre l'expression de Jérôme Jaffré³⁰ – les «gens d'en haut» et les «gens d'en bas», qui s'est cristallisée par la suite. Cette coupure sociologique s'est encore accentuée en 2005 car le rejet a progressé au sein de toutes les catégories socio-professionnelles, mais dans des proportions différentes: il les réunit toutes, ouvriers, agriculteurs, employés, indépendants, à l'exception des cadres supérieurs, des professions libérales et intellectuelles. Le vote favorable des retraités (60%) exclut toutefois de systématiser la polarisation sociale³¹. Cette réserve faite, deux constats s'imposent qui reflètent l'angoisse de la société: le bond du «non» parmi les ouvriers (+23 points), qui se traduit par des scores spectaculaires dans les bassins industriels; le basculement des classes moyennes, affectées par la stagnation de leur pouvoir d'achat et en proie à la crainte du chômage. Cette évolution décisive concerne les professions intermédiaires, indépendantes et salariées, et parmi ces dernières les employés du secteur privé (61% de «non») comme du public (64%, +15 points depuis 1992). Pour les fonctionnaires, il faut prendre en compte les motivations politiques constituées par la peur du démantèlement du service public.

Le diplôme est apparu en 1992 comme la variable la plus discriminante et l'est resté. Il sépare les électeurs qui ont obtenu au maximum le baccalauréat – dont entre 6 et 7 sur 10 votent «non» – de ceux qui ont mené des études supérieures: le «oui» est majoritaire à partir de bac+2 (54%), et la troisième année fait la différence (64%). Mais l'effritement de la base du soutien au traité est perceptible dans le recul de 14 points enregistré en treize ans parmi l'ensemble des diplômés de l'enseignement supérieur.

²⁸ CAUTRÈS, *op. cit.*, p. 85.

²⁹ *Idem*, p. 96.

³⁰ JÉRÔME JAFFRÉ, *Les élections du 12 juin 1994 en France. Les trois ruptures des élections européennes*, in «Pouvoirs», novembre 1994, n° 71, pp. 149-150.

³¹ GÉRARD LE GALL, *La démythification d'un «non» tribunitien*, in *Le jour où la France a dit «non»*, Fondation Jean Jaurès/Plon, 2005, p. 103.

Il est habituel de souligner la prégnance des appartenances politiques sur les choix européens, en opposant la perméabilité du centre de l'échiquier politique au refus des extrêmes. Ainsi les sympathisants du Front national (96%), du Parti communiste (95%) et de l'extrême gauche (94%) ont-ils adopté quasi unanimement une position négative. En revanche, la mutation majeure constatée lors du referendum réside dans le basculement d'une fraction majoritaire de l'électorat de gauche (67%), favorisé par la dissidence de responsables socialistes et radicaux de gauche. Il est à l'origine de l'effet de ciseaux des sondages en mars et avril³². Selon Hugues Portelli, le 29 mai, le «non» provenait pour 49% de la gauche parlementaire, 19,5% de l'extrême droite, 17% de la droite parlementaire (dont le Mouvement pour la France de Philippe de Villiers), 5,6% de l'extrême gauche, 9% de personnes sans préférence partisane³³; certains, de manière apparemment moins crédible car minimisant le courant souverainiste, évaluent même à 60% la part du «non» de gauche. Ce choix a bondi de 35 points au PS (de 24% en 1992 à 59) et de 31 chez les Verts (43 à 64%), alors qu'au contraire il n'a rassemblé que le quart des proches de l'UMP et de l'UDF; le «oui» y a progressé respectivement de 45 points et de 17. Le réflexe légitimiste et la discipline l'ont emporté dans l'électorat de la majorité, la volonté de sanctionner l'exécutif et la prégnance des convictions personnelles sur les consignes partisanes dans l'opposition. Il ne semble pas exagéré de parler d'un croisement historique entre le néo-gaullisme et le socialisme en terme d'identité européenne.

Au total, une fois prises en compte ces variables politiques, l'hostilité au traité a rassemblé «la très grande majorité des classes populaires et intermédiaires, dont les revenus sont faibles ou moyens et le niveau d'études inférieur ou faiblement supérieur au baccalauréat, et qui constituent la très grande majorité de la population active»³⁴; ont opté pour la position contraire les catégories sociales supérieures, à revenu élevé, diplômées, ainsi que les personnes âgées. Les orientations discriminantes entre les unes et les autres ouvrent sur les enjeux du débat. Face à l'avenir, tout d'abord, puisque les premières expriment à 75% une inquiétude, les secondes la confiance à 72%. Face à l'Europe communautaire, également, puisque l'écart entre les deux perceptions permet de suggérer que le «non» en critique le principe plutôt que le sens³⁵: 97% des électeurs du «oui» se déclarent «tout à

³² Ainsi, entre le 8 et le 18 avril, la courbe du «oui» s'est creusée tandis que le «non» gagnait 5 points, 7 à gauche (66%, et 62 au PS).

³³ PORTELLI, *op. cit.*, p. 57.

³⁴ *Idem*, p. 57.

³⁵ LE GALL, *op. cit.*, p. 115.

fait» ou «plutôt» favorables à la construction européenne, contre 57%; pour estimer que l'appartenance à l'UE est une «bonne chose», les pourcentages sont de 91 et 57; enfin 96% – dont 45 très – et 57 – dont 21 – sont pour la poursuite du processus communautaire, et parmi ces derniers une courte majorité d'ouvriers, d'employés, de non diplômés, sont d'un avis contraire. Bien plus, le «non» tend à juger négativement l'apport à la France de son appartenance à l'UE (55% contre 38), à estimer qu'elle doit prendre ses distances (un sur deux), à qualifier l'euro d'erreur (60%)...

2. - UNE EUROPE CAPTIVE AU CŒUR DES DÉBATS FRANÇAIS

Pour ce référendum du 29 mai 2005, il semble vain de se poser la question de savoir quelle fut la part respective des enjeux européens et des enjeux nationaux dans les motivations du vote, ainsi que de nombreux commentateurs ont pu le faire, notamment à l'occasion des élections européennes antérieures³⁶. Ces deux ensembles ont été inextricablement liés et, pour une fois, la campagne passionnée a bien eu pour objet historique l'Europe, mais une Europe que les Français se sont progressivement réappropriés: les débats et les choix ont moins porté sur le texte constitutionnel lui-même – qui n'est intervenu finalement qu'à la marge –, que sur le rôle que l'Europe doit être en mesure de jouer dans la vie des Français, en tant que protecteur social et économique face aux grandes mutations du moment (dont les problèmes liés à la mondialisation furent un exemple probant). L'enjeu européen n'a donc pas été escamoté, comme ce fut souvent le cas, mais au contraire a engendré tout un débat essentiel sur la teneur de cette Europe souhaitée ou souhaitable. S'est alors dégagée une représentation de l'Europe, qui non seulement avait pour finalité de protéger le citoyen mais qui devait en outre être conforme à la vision du modèle national français: «l'Europe devrait être le prolongement de ce que nous sommes et de nos façons de faire. Cette image d'une nation projective, héritière de notre vision internationale, a imprégné aussi bien la gauche internationaliste du 'non', des trotskistes aux communistes en passant par certains socialistes, que les fédéralistes

³⁶ Nous nous permettons de renvoyer à notre article, ANNE DULPHY, CHRISTINE MANIGAND, *L'opinion française et les élections européennes 1979 à 1999*, in *Histoire de la construction européenne, cinquante ans après la déclaration Schuman*, Nantes, Ouest éditions, 2001, pp. 425 à 451. Citons également ANNE DULPHY, CHRISTINE MANIGAND (eds), *Les opinions face à l'Europe communautaire: entre cultures nationales et horizon européen / Public opinion and Europe: national identity in an European perspective*, Bruxelles, PIE-Peter Lang, 2004.

européens au sein du PS, des Verts et de l'UDF; elle a été à droite le bien commun de l'UMP et des souverainistes. Seul le nationalisme d'extrême droite demeure rétif à cette vision hugolienne de l'Europe»³⁷. La campagne s'est donc concentrée sur des thématiques relativement marginales face aux enjeux du traité constitutionnel et même parfois extérieures ou périphériques par rapport à celui-ci: on peut évoquer tour à tour les questions liées aux futurs élargissements (notamment l'entrée de la Turquie dans l'UE) et les réflexions sur le caractère social ou libéral de la future politique européenne.

Il faut noter que ceci représente une différence de taille avec la campagne sur le traité de Maastricht lors de laquelle le choix binaire voyait s'affronter schématiquement les fédéralistes et les souverainistes à propos de l'introduction de la monnaie commune européenne. Tous ces facteurs expliquent, selon Alain Lamassoure (député européen PPE/DE), que «les défenseurs de la constitution sont restés très longtemps sur la défensive, tout simplement parce que les thèmes principaux du débat ont été plutôt imposés par ceux qui faisaient campagne contre le texte»³⁸. Le clivage ne portait plus désormais sur l'assentiment ou le refus de la construction européenne mais sur le type d'Europe à construire.

Un «oui» européen de conviction, mais non exempt d'ambiguïtés

Si l'on se penche sur les réponses données par les électeurs français lors des sondages effectués – soit au moment du vote, soit post-électorales –, trois raisons principales, avec des intensités variables, semblent se dégager en faveur du «oui»: la volonté de renforcer l'Union européenne face aux autres grandes puissances (pour 52% des électeurs favorables), la poursuite de la construction européenne (pour 44%) et enfin la consolidation du poids de la France en Europe (pour 42%)³⁹. Lors d'un autre sondage, l'argument de l'Europe puissance arrive nettement en tête, suivi par la crainte de l'affaiblissement du poids européen de la France (43%) et d'une crise de la construction européenne (34%) en cas de victoire du «non»⁴⁰. Ces

³⁷ ROZES, *op. cit.*, p. 34.

³⁸ Interview d'ALAIN LAMASSOURE, *Les Français sont dans un état de dépression nerveuse collective*, in «Euractiv», 26 mai 2005.

³⁹ Sondage SOFRES par téléphone pour TF1, RTL et «Le Monde», 29 mai 2005.

Parmi les autres raisons ayant poussé à voter oui, on trouve le pas supplémentaire vers l'unification politique de l'UE (26%), l'amélioration du fonctionnement des institutions européennes (21%) et la notion de progrès par rapport aux traités existants (19%).

⁴⁰ Enquête IPSOS/ Dell/ «Le Figaro»/ France 2/ Europe 1, du 29 mai 2005.

mêmes motivations, avec toutefois des glissements, ressortent des analyses post-référendaires: elles mettent davantage l'accent sur la continuité entre le vote et la conviction ancrée du bien-fondé de la construction européenne. 39% des Français ayant soutenu le «oui» répondent, en effet, que l'adoption du traité est indispensable à la poursuite de la construction européenne, et 16% expliquent qu'ils ont toujours été en faveur de cette dernière; l'unification européenne et ses impératifs ont donc fourni un argumentaire de poids au vote positif, tandis qu'arrivent au deuxième plan les raisons tenant au renforcement de la France au sein de l'Union européenne (12%) et face aux Etats-Unis (11%)⁴¹.

Lors de la campagne, outre les quatre formations partisans (UMP, UDF, PS, les Verts) appelant à voter «oui», des appels émanent aussi de personnalités ou d'organisations connues pour leur engagement militant pour l'avancement de l'Europe. On peut citer, à titre d'exemple, les nombreux éditoriaux publiés par la Fondation Robert Schuman. Pour son président, Jean-Dominique Giuliani, «il y a(vait) tout à gagner», puisque la France retrouverait, grâce à certaines modifications des pondérations de vote au Conseil, un poids plus important⁴², que les Français disposeraient de droits nouveaux reconnus au niveau européen, sans qu'aucun des droits nationaux ne soit affecté, et que le modèle français de société, l'économie sociale de marché, triompherait. L'étude la plus complète a été réalisée en janvier 2005 par deux chercheurs, Yves Bertoncini et Thierry Chopin, et publiée dans les notes de la Fondation⁴³: ils appellent à un double «oui» par conviction et par responsabilité. Le «oui» de conviction reprend les acquis donnés par l'Europe aux Français, sur la longue durée, et que le texte constitutionnel formalise: «au total, cette constitution apparaît d'abord comme une codification de l'héritage juridique et politique légué par plus d'un demi-siècle de construction européenne»⁴⁴. Cet héritage est incarné par la paix et la réconciliation

⁴¹ *La constitution européenne...* cit.. L'enquête montre par ailleurs que ce caractère indispensable de la constitution européenne pour faire progresser l'Europe est particulièrement ressenti chez les jeunes (18-24 ans) qui ont voté en sa faveur (46% au lieu de 39%). Enfin, dans les citations qui recueillent moins de 10%, on peut noter que 7% seulement des Français invoquent le «oui» comme premier pas vers une unification politique de l'Europe...

⁴² Elle aurait obtenu 13,4% des votes au Conseil au lieu des 9% attribués précédemment.

⁴³ YVES BERTONCINI, THIERRY CHOPIN, *Constitution européenne: 2 fois «oui»!*, note de la Fondation Robert Schuman, janvier 2005.

⁴⁴ *Idem*, p. 19.

des Pays au début des années cinquante, puis par la réunification de tout le continent européen depuis la fin de la guerre froide. Outre la paix, il faut mettre à l'actif de l'Europe l'apport économique symbolisé par les bénéfices du marché intérieur et l'instauration de la libre circulation des marchandises, des services et des personnes, entamée depuis 1957 et poursuivie de l'Acte unique de 1986 à la stratégie de Lisbonne adoptée en 2000. Afin de renforcer son caractère dynamique, il s'agit donc d'adapter l'Europe au défi du nombre grâce aux avancées institutionnelles contenues dans le texte. Le deuxième «oui», celui de responsabilité, veut indiquer aux Français que l'Europe n'est pas un jardin à la française: il a fallu aboutir, à l'issue des discussions de la Convention, à un compromis entre les différentes nations et celui-ci est le meilleur possible. Alain Lancelot reprend ce triptyque de paix, de prospérité et d'acquis démocratique en défendant et en légitimant le dernier élargissement de mai 2004 et en pourfendant les peurs suscitées par l'arrivée de 10 nouveaux Pays: «il ne s'agit pas en 2004 d'un élargissement ordinaire mais d'un événement historique de première grandeur, la réunification du vieux continent divisé par le rideau de fer pendant 40 ans. L'élargissement répare les abandons successifs au totalitarisme noir et rouge dont l'Occident s'est rendu coupable, à Munich d'abord en 1938, puis à Yalta ensuite en 1945»⁴⁵. Aux apports historiques, les partisans du «oui» ont donc ajouté la glorification du retour à l'Europe des ex-Pays communistes.

Or on peut souligner que la paix est perçue, notamment par les jeunes générations, comme une donnée et non plus comme un bienfait de la construction européenne. De plus, le registre de la mission historique a eu probablement moins d'impact que les effets socio-économiques redoutés à la suite de l'élargissement, agités par les partisans du «non» à travers la figure du plombier polonais; les Français inquiets face à l'économie du début du XXI^e siècle, marquée par les mouvements de mobilité des individus et des unités de production (phénomènes de délocalisation), n'ont pas été dans l'ensemble très sensibles aux retombées positives de la récente unification du continent.

L'argumentaire des partisans du «oui», souvent réactif aux thèmes du camp adverse, a joué, lui aussi, sur des réflexes défensifs en suscitant de nouvelles peurs en cas de défaite. Deux craintes ont été particulièrement avancées: celle de l'isolement de la France, «mouton noir» de l'Europe, et celle du recul inexorable de l'influence

⁴⁵ Ancien directeur de l'Institut d'études politiques de Paris, ancien membre du Conseil constitutionnel, président du comité scientifique de la Fondation Robert Schuman: *La vraie cible du «non», ce n'est pas la constitution, c'est l'élargissement aux Pays de l'est*, Fondation Robert Schuman, mai 2005.

française en Europe. Ceci partait du postulat que l'on ne pouvait voter «non» et être un partisan de l'Europe et insistait sur le fait que le rejet du traité laisserait la France marginalisée⁴⁶, coupée pour la première fois de son traditionnel partenaire allemand et immanquablement affaiblie pour les discussions futures (perspectives budgétaires pour 2007-2013). Ces propos relayés à l'étranger («si la France était la seule et la première à dire 'non', elle en sortirait amoindrie et elle ne retrouverait pas, pendant une assez longue période, le rang qui est le sien»⁴⁷) ont été martelés par le président de la République, Jacques Chirac, lors de son intervention télévisée du 3 mai sur France 2: «voter 'non', cela veut dire interrompre 50 ans de construction européenne»; l'une des premières conséquences serait «une France qui sortirait de cette aventure considérablement affaiblie pour défendre ses intérêts, pour défendre ses valeurs... oui ce serait un échec... l'échec de la France». Cette situation de faiblesse et d'isolement condamnerait de fait toute renégociation du traité, jugée totalement illusoire puisque la nécessité de parvenir à un compromis n'aurait pas disparu et que la France ne serait plus en mesure alors de faire entendre sa voix. C'est Jacques Delors lui-même qui, après avoir créé la confusion à ce sujet, expliqua qu'il n'y aurait pas de renégociation – «il n'y a pas de plan B, ni dans les têtes ni dans les dossiers, c'est clair»⁴⁸ – et qui récusait l'idée selon laquelle la France, en résistant, verrait son influence grandir en Europe. Ce discours a semblé en perte de vitesse sur l'opinion: en mars 2005, 51% des Français estimaient que le rejet ne porterait pas un coup d'arrêt grave à la construction européenne et 45% que cela n'affaiblirait pas la position de la France en Europe⁴⁹; ils étaient, au moment du vote, 57% à estimer que l'influence nationale en Europe ne serait pas affaiblie, pas plus que la construction européenne (58%)⁵⁰. Enfin, la campagne a montré la mise en sourdine progressive du «oui» libéral que nous étudierons dans sa conjonction inattendue avec le camp du «non».

La nationalisation du «non»: le primat des inquiétudes économiques et sociales

Nombre de commentateurs ont insisté sur le caractère national revêtu par le «non»: il s'agit bien majoritairement, en effet, d'un vo-

⁴⁶ La situation est comparée au rejet de la CED par l'Assemblée nationale en France en août 1954.

⁴⁷ Jean-Claude Juncker, in «La Croix», 22 avril 2005.

⁴⁸ Jacques Delors, Europe 1, 14 mai 2005.

⁴⁹ Sondage «Le Figaro» / IPSOS / Europe 1, 29 mars 2005.

⁵⁰ Sondage SOFRES TNS, 29 mai 2005.

te à connotation nationale. «Selon l'institut CSA, 82 % des électeurs du 'oui' ont voté le 29 mai en pensant plutôt à la construction de l'Europe (15% en pensant aux problèmes nationaux), 42 % seulement des électeurs du 'non' ont fait de même, 52 % ayant avant tout pensé aux problèmes nationaux»⁵¹. Le caractère hétéroclite du front du refus est un autre lieu commun, mais il semble contestable à Dominique Reynié: «tout se passe comme si l'économie de marché tentait de pénétrer en France, le 29 mai devenant la grande bataille par laquelle le libéralisme allait être maintenu hors de nos frontières. C'est ainsi que le 'non' de gauche rejoignait le 'non' de droite. La demande de protection sociale par l'État entrait en contact avec la demande de protection nationale, par les frontières. La figure rhétorique du plombier polonais assurait la jonction entre les deux registres, d'un côté le national, de l'autre le social»⁵². De toute façon, on ne peut oublier que ce «non» a revêtu un caractère d'autant plus structurel qu'un camp hostile existait depuis les débuts de la construction européenne, mais qu'ici il a drainé toutes les catégories sociales (à l'exception des électeurs âgés de plus de 65 ans), même les plus favorables à la construction européenne.

Quels que soient les instituts de sondage, on retrouve chez les électeurs du «non» des motivations communes avec des hiérarchies un peu différentes: selon l'enquête menée par IPSOS⁵³, la première raison invoquée fut le mécontentement face à la situation économique et sociale de la France (52%), suivie par la critique du caractère trop libéral du projet (40%), le souhait d'une renégociation du texte (39%) et le rejet de l'entrée de la Turquie (35%). Selon la SOFRES, 46% des électeurs ayant choisi le «non» l'ont fait parce que «ce traité (allait) aggraver le chômage» en France, 40% pour «exprimer leur ras-le-bol vis-à-vis de la situation actuelle» et 35% convaincus que «le 'non' permettra(it) la renégociation du traité»⁵⁴. Le mécontentement à l'égard de la situation économique fut donc bel et bien la première motivation du rejet. Ce vote exprima une demande de protection sociale face à un environnement plein d'incertitude et d'insécurité, où le citoyen attend que la France et l'Europe s'opposent aux effets néfastes de la mondialisation: «en la matière les dimensions européennes et nationales ne sont pas distinctes, mais simplement imbriquées dans

⁵¹ PASCAL PERRINEAU (dir.), *Le référendum du 29 mai 2005*, in *Le vote européen 2004-2005 de l'élargissement au référendum français*, Paris, PFNSP, 2005, p. 241.

⁵² REYNIÉ, *op. cit.*

⁵³ IPSOS/Dell/«Le Figaro»/Europe 1, 29 mai 2005.

⁵⁴ SOFRES pour TF1, RTL, «Le Monde», 29 mai 2005.

les représentations. On craint comme salarié pour son emploi et comme assuré pour son système social»⁵⁵. Sur fond de morosité sociale, les partisans du «non» ont donc figé le débat entre Europe sociale ou Europe libérale en instruisant le procès du libéralisme présenté comme un repoussoir, rejoints sur ce terrain par un grand nombre de partisans du «oui». La campagne a démontré la mise en sourdine progressive du «oui» libéral au profit de la glorification du modèle social français: c'est Jacques Chirac lui-même qui n'hésita pas à se faire le défenseur d'une Europe sociale bien différente du modèle anglo-saxon et à pourfendre «un libéralisme aussi désastreux que le communisme»⁵⁶; le 14 avril, il appela devant les jeunes à voter «'oui' pour lutter contre la mondialisation portée par un courant ultra-libéral...» Le philosophe François Ewald observa à cet égard que «les leaders du 'oui' menaient campagne à partir des fondamentaux du 'non'. Il est probable que cette mise en sourdine du 'oui' libéral ait été nourrie par le fait que les intentions de vote indiquaient dès la mi-mars que le maillon faible du 'oui' se situait dans l'électorat de gauche»⁵⁷. On peut également souligner que cette attitude participe d'une des caractéristiques profondes de la culture politique française, l'antilibéralisme, reposant sur une culture économique illibérale difficilement compatible avec le marché européen⁵⁸.

Toujours dans le registre national, il faut également envisager les résultats à l'aune d'une très lourde sanction contre le président de la République et le gouvernement de Jean-Pierre Raffarin dont l'impopularité n'avait cessé de croître depuis les dernières consultations électorales. Bien plus, jamais le «non» ne l'avait emporté aussi largement lors d'un referendum⁵⁹, ce qui renforce l'idée que le débat sur le type d'Europe à construire se recoupait en fait totalement avec le jugement porté sur la situation en France.

⁵⁵ ROZÈS, *op.cit.*, p. 141. Les résultats de «Eurobaromètre Flash», 171, de juin 2005, reprennent ces thématiques nationales et sociales: pour 31% des interviewés, la constitution aura des conséquences négatives sur l'emploi dont la situation est jugée très mauvaise par 26%, elle est inspirée par une vision trop libérale (19%) et un manque d'Europe sociale (16%).

⁵⁶ «Le Figaro», 16 mars 2005.

⁵⁷ ROZÈS, *op.cit.*, p. 35.

⁵⁸ Ceci est expliqué dans l'étude de THIERRY CHOPIN, *La culture politique française face à l'Europe*, in *Questions d'Europe*, Fondation Robert Schuman, 17 octobre 2005.

⁵⁹ Le «non» l'a emporté avec 54,87%, contre 52,8% le 5 avril 1946 lors du rejet du projet de constitution de la IV^e République et 52,4% le 27 avril 1969 lors du referendum du général de Gaulle sur le Sénat et les régions.

Ceci constitua, en effet, une des grandes originalités des positions respectives: le camp du «non» ne se présenta pas comme anti-européen, mais au contraire prétendit détenir les solutions pour une meilleure Europe. Les adversaires du traité constitutionnel ont proclamé leur attachement à la construction communautaire, expliquant qu'ils volaient en fait à son secours au nom d'une autre Europe. Ceci a induit un des autres grands thèmes du «non», celui d'une possible renégociation du traité: «il apparaissait plus efficace d'inviter à rejeter le traité proposé pour en promettre un autre qui serait supérieur, que de refuser tout progrès de l'Union»⁶⁰. Cet argument a marqué durablement les esprits puisque 6 Français sur 10 considéraient que la victoire du «non» permettrait de renégocier la constitution pour arriver à un texte plus social (62%), et ils représentaient la même proportion à penser que cette nouvelle constitution défendrait mieux les intérêts du Pays (59%)⁶¹. De même, 52% estimaient qu'à l'issue du vote l'entrée de nouveaux Pays dans l'Union européenne serait rendue plus difficile, ce qui permet de revenir sur le débat qui, en filigrane, a plané sur l'ensemble de la campagne: le questionnement lié au récent élargissement de 15 à 25 Pays. Beaucoup de commentateurs s'accordent à penser que ce fut une des raisons du succès du «non», que la vraie cible était l'élargissement aux Pays de l'est. L'historien René Remond, dans un débat avec Marcel Gauchet, exprime ce sentiment: «de fait, le 'non' a été le refus plus encore de l'élargissement que du projet du traité constitutionnel. Si la chronologie avait été inverse, si les électeurs avaient été appelés à se prononcer sur le projet de traité avant l'élargissement, j'ai de bonnes raisons de penser que le 'oui' aurait eu une majorité. Je parle du dernier élargissement, car celui qui a porté le nombre des membres de l'Union de 12 à 15 n'a pas fait de difficulté. Il en a été autrement cette fois: on a admis d'un coup dix nouveaux membres et ouvert la perspective d'un élargissement indéfini; il y eut donc une réaction d'effroi, et le besoin s'est imposé d'arrêter cette course folle. Ce n'était pas forcément désapprouver la constitution européenne»⁶². Dans cette Europe où l'on n'avait pas redéfini le projet européen, les incriminations contre le libéralisme ont trouvé un terrain de choix en marquant la peur des Français d'une dilution géographique et politique. Il est évident qu'à ce moment-là mondialisation et construction infinie de l'Europe ont pu se faire écho et engendrer de nouvelles craintes face à ce qui pouvait être perçu comme une fuite en avant.

⁶⁰ REYNIÉ, *op. cit.*, p. 3.

⁶¹ *La constitution européenne...* cit..

⁶² MARCEL GAUCHET, RENÉ REMOND, *Comment l'Europe divise la France*, in «Le Débat» cit., p. 5.

Les conséquences à court terme du «non» français sont bien connues: ce vote a sans nul doute influencé celui des Pays-Bas une semaine plus tard qui a vu le *nee* néerlandais l'emporter à 61,6%... Les autres consultations ont été reportées et le destin du traité constitutionnel paraît bien indécis. Au plan national, la démission du gouvernement Raffarin était inévitable et c'est Dominique de Villepin qui lui a succédé à Matignon.

«Une société de défiance», en proie à l'angoisse, tentée par la protestation, a fait du traité constitutionnel son bouc émissaire. Face au processus communautaire, si l'acquiescement demeure apparemment sans faille, si les trois quarts lui restent favorables, il est toutefois nécessaire de dépasser ce semblant de consensus et de comprendre que le rejet du traité a mis à jour le véritable malaise d'une grande partie des Français vis-à-vis de l'Europe. Ce résultat ne peut que conduire à une réflexion profonde sur les raisons de leur défiance, afin de mettre en place un autre type de rapport entre la France et l'UE. N'y a-t-il pas d'abord nécessité pour les dirigeants, tentés de se défaire de leurs responsabilités sur le paravent commode qu'est Bruxelles, d'assumer leurs engagements européens ? Toutefois, pour Pascal Lamy, le problème profond vient à la fois d'une contradiction identitaire entre une France entretenant un rapport particulier à l'État et une Union plurielle, et de l'instrumentalisation nationale du projet européen: «la campagne référendaire traduit notre difficulté à envisager l'Europe autrement que comme une grande France. C'est un *handicap* conceptuel que nous partageons avec la Grande-Bretagne, les seuls deux Pays à... regarder l'histoire dans le rétroviseur. Notre culture politique reste fondée sur l'État... est très éloignée de celle du compromis qu'appelle la construction européenne... Sur le fond, le débat porte moins sur l'Europe que... sur le compromis que nous sommes disposés à passer avec le capitalisme de marché»⁶³. Les europhiles en appellent donc à l'instauration d'une «relation qui ne soit pas uniquement fondée sur un désir de projection, ce qui nourrit d'inévitables frustrations ainsi que des désillusions. Une telle hypothèse suppose de mieux prendre en compte l'importance des représentations dans le débat public et de s'appuyer sur le cadre de perceptions des Français pour avoir une chance de le faire évoluer. Ne pas entamer cette réflexion risque d'entraîner la prolongation d'un malaise latent qui empêcherait la France de jouer pleinement son rôle dans l'Europe telle qu'elle est»⁶⁴. L'acculturation à l'Europe reste à mener.

⁶³ Entretien in «La Croix», 14 avril 2005. Il a succédé à Jacques Delors à la tête de la fondation Notre Europe.

⁶⁴ CHOPIN, *op. cit.*, p. 7.